

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 7 novembre 2016 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Christian Lebel	M. Reynald Cormier
	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
cinq (5) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10548)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Dépôt des rapports financiers trimestriels
5. Calendrier des séances du Conseil municipal pour 2017
6. Prêt d'un local – Guignolée
7. Liste des arrérages de taxes de 2016
8. Appui évènement GranFondo MSA 2017
9. Appui Randonnée Jimmy Pelletier
10. Contribution publicitaire – Club le Sapin d'Or
11. Accompagnement pour évaluation de rendement
12. Appui sur l'intention d'un projet régional – piscine
13. Achat d'une caméra thermique pour le SSI
14. Travaux avec Boralex – Mandat à l'entrepreneur
15. Travaux avec Boralex – Mandat contrôle des matériaux
16. Formation en premiers soins pour les jeunes
17. Demande de contribution – Fête de Noël des pompiers
18. Fêtes communautaire Canada 150 – Nomination d'un leader
19. Demande de subvention à Hydro-Québec – Aménagement de la halte
20. Demande de subvention à Boralex – Aménagement de la halte
21. Contribution activité de l'Halloween
22. Contribution pour plan d'aménagement de la halte
23. Publicité dans l'Autre Voix – Gala Reconnaissance
24. Correspondance et divers
25. Paiement des comptes
26. Discours sur le budget
27. Publication du discours sur le budget
28. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10549)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 3 octobre 2016 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que les 21 et 22 octobre derniers, lors des journées de la Culture, plusieurs activités ont eu lieu comme une pièce de théâtre, des expositions, concerts, etc. et que la participation a été excellente.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que le 29 octobre dernier le Comité des loisirs a organisé la fête d'Halloween et que le tout s'est très bien déroulé. Elle mentionne également que le 3 novembre dernier, lors du Gala Reconnaissance, les membres du Comité des loisirs de la Municipalité ont été honorés pour leur implication et qu'elle tient à les féliciter.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, fait un résumé au Conseil municipal des interventions des pompiers du service de sécurité incendie de la Municipalité lors du dernier mois ainsi que des interventions des policiers de la Sûreté du Québec.

4. DÉPÔT RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Le Directeur général dépose devant le Conseil municipal les rapports financiers suivants se rapportant à l'administration municipale :

- rapport financier trimestriel de la Municipalité ;
- rapport financier trimestriel du Comité des loisirs.

5. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2017 (Rés. # 10550)

Considérant l'adoption du projet de loi # 82 obligeant toute municipalité à établir par résolution un calendrier des séances ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

De fixer les dates suivantes, pour l'année 2017, concernant les séances régulières du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps :

16 janvier	01 mai	05 septembre
06 février	05 juin	02 octobre
06 mars	03 juillet	13 novembre
03 avril	07 août	04 décembre

Il est à noter que ces assemblées se tiennent à l'Hôtel de ville situé au 5 rue Leclerc, à compter de 20 heures.

6. PRÊT D'UN LOCAL - GUIGNOLÉE (Rés. # 10551)

Considérant que l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps aimerait utiliser un local le 4 décembre prochain afin de recevoir et d'offrir un repas aux bénévoles de la guignolée ;

Considérant que la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps fait partie des organismes reconnus par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser l'utilisation gratuite du local de la cuisine collective le 4 décembre 2016 à l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps pour remercier les bénévoles œuvrant pour la guignolée annuelle.

7. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES POUR 2016

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne de l'information aux membres du Conseil municipal concernant la liste des arrérages de taxes au 4 novembre 2016. Les arrérages de taxes totalisent la somme de 139 722,51 \$, dont un montant de 41 779,90 \$ est sujet d'aller en vente pour non-paiement de taxes.

Le Conseil municipal demande qu'un dernier avis écrit soit transmis à tous les contribuables visés. Le Directeur général devra soumettre de nouveau au Conseil municipal la liste des arrérages de taxes au début du mois de décembre 2016, pour acceptation finale, avant qu'elle ne soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

8. APPUI À L'ÉVÈNEMENT CYCLISTE GRANFONDO MSA 2017 (Rés. # 10552)

Considérant que l'organisation GranFondo MSA désire tenir un grand événement cycliste sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré le 16 juillet 2017 ;

Considérant qu'un des trajets, dont le départ est le Mont-Ste-Anne, utiliserait principalement l'avenue Royale sur une bonne partie de la MRC et les rangs St-Léon et St-Elzéar dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et qu'il requiert l'appui de chacune des municipalités et villes du territoire de la MRC ;

Considérant que l'organisation de cet événement a confirmé qu'il n'y aurait pas d'entrave majeure à la circulation et que la sécurité autant des cyclistes que des usagers de la route serait assurée en tout temps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et offre sa collaboration pour la portion qui touchera la municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'événement cycliste GranFondo MSA qui sera tenu le 16 juillet 2017.

9. APPUI RANDONNÉE JIMMY PELLETIER (Rés. # 10553)

Considérant que l'organisation La Randonnée Jimmy Pelletier désire tenir un grand événement cycliste sur plusieurs territoires du Québec du 26 au 30 juin 2017 ;

Considérant que le trajet pour se rendre à Baie-Comeau utiliserait le rang St-Léon et l'avenue Royale secteur Lombrette, dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, et qu'il requiert l'appui de la municipalité ;

Considérant que l'organisation de cet événement a confirmé qu'il n'y aurait pas d'entrave majeure à la circulation et que la sécurité autant des cyclistes que des usagers de la route serait assurée en tout temps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui et offre sa collaboration pour la portion qui touchera la municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour l'événement cycliste La Randonnée Jimmy Pelletier qui sera tenu du 26 au 30 juin 2017.

10. CONTRIBUTION PUBLICITAIRE - CLUB LE SAPIN D'OR (Rés. # 10554)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une contribution financière pour une publicité dans le bottin publicitaire de motoneiges 2016-2017 du club Le Sapin d'Or. La contribution choisie sera pour 1/3 de page en couleur au coût de 150 \$ plus taxes.

11. ACCOMPAGNEMENT POUR ÉVALUATION DE RENDEMENT
(Rés. #10555)

Considérant qu'à tous les ans les membres du Comité de relations de travail analysent et font l'évaluation de rendement des employés municipaux ;

Considérant les démarches effectuées par le Maire dans ce dossier afin de recevoir certaines propositions pour que les membres du comité soient accompagnés dans cette évaluation annuelle ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal accepte la proposition de la Fédération Québécoise des Municipalités, division ressources humaines, afin de faire l'accompagnement dans le processus d'évaluation des employés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps. Ce mandat sera au prix de 500 \$ plus taxes. À ce prix s'ajouteront des frais pour le déplacement et le transport.

12. APPUI SUR INTENTION D'UN PROJET RÉGIONAL – PISCINE
(Rés. #10556)

Considérant le projet communautaire du parc éolien de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant les redevances qui seront versées à la MRC de La Côte-de-Beaupré en lien avec ce projet ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré s'est engagée, par règlement, à financer des projets régionaux dans chacune des municipalités de la Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'un projet de piscine régionale répondrait aux besoins des citoyens de la Côte-de-Beaupré, le tout tel qu'indiqué à la politique familiale de la MRC de La Côte-de-Beaupré adoptée le 2 mai 2007 comme action principale à prendre ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps manifeste son intérêt auprès de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de promouvoir l'étude d'un projet de piscine régionale, en ce qui a trait aux investissements et à l'opération.

13. ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE POUR LE SSI (Rés. # 10557)

Considérant que le service de sécurité incendie (SSI) se doit d'avoir les équipements adéquats afin de bien faire son travail lors des différents types d'appels ;

Considérant qu'il avait été prévu, au budget 2016, l'achat d'une caméra thermique pour le service de sécurité incendie ;

Considérant les démarches effectuées par le Chef-pompier afin de trouver l'équipement adéquat pour répondre aux besoins ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de faire l'achat d'une caméra thermique pour le service de sécurité incendie de la Municipalité auprès de la compagnie l'Arsenal, CMP Mayer Inc. au prix de 8 628 \$ plus taxes. Le paiement de la caméra sera fait en deux parties égales, dont une sera payable à la livraison et l'autre en janvier 2017.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

14. TRAVAUX AVEC BORALEX

Mandat à l'entrepreneur (Rés. # 10558)

Considérant la résolution # 10500, adoptée le 1^{er} août 2016, qui autorisait la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à signer une entente avec la compagnie Boralex relativement aux travaux à réaliser suite au bris d'infrastructures sur l'avenue Royale, près de l'intersection de la route 360 ;

Considérant que la Municipalité est allée en invitation de prix auprès de différents entrepreneurs selon des plans et devis précis en lien avec la réfection de cette route ;

Considérant toutes les autorisations reçues de la part des représentants de la compagnie Boralex pour effectuer les travaux en fonction des soumissions reçues ;

Considérant l'ouverture des soumissions reçues qui a eu lieu le 26 septembre 2016 ;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation que l'ingénieur attitré au dossier a fait parvenir à la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne le mandat de réfection de l'avenue Royale à l'intersection de la route 360, sur une longueur approximative de 160 mètres, à l'entrepreneur Aurel Harvey & Fils au prix de 90 830,25 \$ taxes incluses.

Ces travaux seront réalisés et complétés dès le printemps 2017, aussitôt que la température le permettra.

Cette dépense sera remboursée par la compagnie Boralex tel que le prévoit l'entente entre celle-ci et la Municipalité.

15. TRAVAUX AVEC BORALEX

Mandat contrôle des matériaux (Rés. # 10559)

Considérant la résolution # 10500, adoptée le 1^{er} août 2016, qui autorisait la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à signer une entente avec la compagnie Boralex relativement aux travaux à réaliser suite au bris d'infrastructures sur l'avenue Royale, près de l'intersection de la route 360 ;

Considérant que la Municipalité est allée en invitation de prix auprès de différentes compagnies selon des plans et devis précis en lien avec la réfection de cette route ;

Considérant toutes les autorisations reçues de la part des représentants de la compagnie Boralex pour effectuer les travaux en fonction des soumissions reçues ;

Considérant l'ouverture des soumissions reçues qui a eu lieu le 7 octobre 2016 ;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation que l'ingénieur attitré au dossier a fait parvenir à la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps donne le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux à la firme Labo S.M. Inc. au prix de 2 955,44 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera remboursée par la compagnie Boralex tel que le prévoit l'entente entre celle-ci et la Municipalité.

16. FORMATION EN PREMIERS SOINS POUR LES JEUNES (Rés. # 10560)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la parution d'un article dans le journal Le Montagnard du mois de décembre 2016 afin de voir l'intérêt des citoyens pour organiser une formation d'initiation en premiers soins qui serait destinée aux jeunes de 12 à 16 ans et qui pourrait avoir lieu à l'hiver 2017. S'il y a un certain intérêt, une entente sera conclue avec un professeur certifié afin de réaliser cette formation à un prix avantageux.

17. DEMANDE DE CONTRIBUTION – FÊTE DE NOËL DES POMPIERS
(Rés. # 10561)

Considérant la demande de contribution que le Chef-pompier du service de sécurité incendie a fait parvenir au Conseil municipal pour l'organisation d'une fête de Noël pour les pompiers ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de contribuer financièrement à la fête de Noël qui sera organisée pour les pompiers de la Municipalité. La somme versée sera de 200 \$; ce qui équivaut à environ 10 \$ par pompier.

18. FÊTE COMMUNAUTAIRE CANADA 150
Nomination d'un leader (Rés. # 10562)

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) donne officiellement le coup d'envoi à son réseau des leaders dans le cadre du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge que les événements en lien avec cet anniversaire apporteront leur lot de contacts à travers plusieurs organismes ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désigne comme leader communautaire en lien avec le 150^e anniversaire de la Confédération du Canada, monsieur Majella Pichette, Maire, afin de représenter la Municipalité dans différentes activités.

19. DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO-QUÉBEC
Aménagement de la halte (Rés. # 10563)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a effectué certains travaux dans le but d'avoir une halte routière d'observation près de l'intersection de l'avenue Royale ouest, secteur village, et la route 138 ;

Considérant que certains programmes sont offerts par Hydro-Québec afin de financer plusieurs types de projets municipaux ;

Considérant que ce projet donnera une belle visibilité à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré avec ses paysages majestueux ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande à Hydro-Québec une subvention afin de terminer l'aménagement de la halte routière d'observation qui est située à l'intersection de l'avenue Royale ouest, secteur village, et de la route 138.

20. DEMANDE DE SUBVENTION À BORALEX Aménagement de la halte (Rés. # 10564)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a effectué certains travaux dans le but d'avoir une halte routière d'observation près de l'intersection de l'avenue Royale ouest, secteur village, et la route 138 ;

Considérant qu'une jumelle d'observation a été installée sur une plate-forme afin d'admirer le paysage ;

Considérant la vue exceptionnelle que cette jumelle d'observation offre sur le parc éolien de la Côte-de-Beaupré;

Considérant qu'il est important pour la compagnie Boralex et ses partenaires de bien faire connaître leur parc éolien ;

Considérant que certains programmes sont offerts par Boralex afin de financer plusieurs types de projets municipaux ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps demande à Boralex et ses partenaires une subvention afin de terminer l'aménagement de la halte routière d'observation qui est située à l'intersection de l'avenue Royale ouest, secteur village, et de la route 138. Cette halte donne une vue exceptionnelle sur le parc éolien et tout le paysage montagneux de ce secteur.

21. CONTRIBUTION ACTIVITÉ DE L'HALLOWEEN (Rés. # 10565)

Considérant que le Comité des loisirs a tenu une soirée de l'Halloween le 29 octobre dernier à Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que le Conseil municipal juge important d'offrir plusieurs types d'activités à ses citoyens ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de verser une somme de 150 \$ au Comité activités loisirs à titre de contribution financière pour la soirée de l'Halloween qu'il a organisé le 29 octobre dernier.

22. CONTRIBUTION POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE
(Rés. # 10566)

Considérant la résolution # 10453, adoptée le 6 juin 2016, qui donnait un mandat à monsieur Mario Vandal afin de réaliser des projets de plans d'aménagement d'ensemble pour la halte d'observation située à l'intersection de l'avenue Royale ouest, secteur village, et de la route 138 ;

Considérant les plans réalisés et proposés à la Municipalité par monsieur Vandal en conformité avec les normes du Code du bâtiment du Québec ;

Considérant certaines particularités et l'importance de certains détails dont il fallait tenir compte ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de verser à monsieur Mario Vandal une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation des plans d'aménagement de la halte d'observation située à l'intersection de l'avenue Royale ouest, secteur village, et de la route 138. Un mot de remerciement sera également mis dans le prochain journal Le Montagnard.

23. PUBLICITÉ DANS L'AUTRE VOIX
Gala Reconnaissance (Rés. # 10567)

Considérant que, lors du Gala Reconnaissance qui se tenait le 3 novembre 2016, deux entrepreneurs et un organisme de la Municipalité ont été honorés ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de payer une publicité dans le journal L'Autre Voix afin de féliciter les entrepreneurs et l'organisme de la Municipalité qui ont été honorés. Le coût de cette publicité est de 125 \$ plus taxes.

24. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- La révision budgétaire de l'année 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Tite-des-Caps qui confirme la contribution de la Municipalité pour l'année.
- La prévision budgétaire pour l'année 2017 de la Sécurité publique pour la quote-part de la Municipalité concernant la Sûreté du Québec.
- Une lettre de remerciement de la part du Cercle des Fermières pour la contribution de la Municipalité à leur bingo annuel.
- Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirmant la proportion médiane et le facteur comparatif pour le rôle d'évaluation de la Municipalité pour l'année 2017.
- Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries pour les années 2017 à 2020.
- Une lettre de remerciement du Club nordique MSA pour la contribution de la Municipalité à leur activité du Défi des Couleurs.
- Le rapport financier de l'année 2016 du Club de tennis de la Municipalité.
- Une lettre de remerciement du comité organisateur de la Fabrique pour la contribution de la Municipalité à leur souper spaghetti.
- Une invitation au cocktail dînatoire de la Fondation du Collège des Hauts Sommets.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de septembre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la réunion de la bibliothèque Emma-Duclos du 19 septembre dernier.

- La liste des interventions du service de sécurité incendie de la Municipalité pour le mois de septembre.

25. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10568)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'octobre 2016 et totalisant la somme de 106 013,27 \$.

Salaires

Pér. du 02/10 au 08/10	10 829,95 \$	Pér. du 09/10 au 15/10	6 728,17 \$
Pér. du 16/10 au 22/10	6 730,61 \$	Pér. du 23/10 au 29/10	6 490,06 \$
Pér. du 30/10 au 05/11	6 120,58 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

26. DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur Majella Pichette, Maire de la Municipalité, prononce son discours sur le budget de l'année 2017.

Il traite, entre autres, du rapport financier déposé par le vérificateur en mai 2016 pour l'année 2015.

Il résume les principales réalisations de l'année 2016 et traite des réalisations à venir pour les prochaines années. Il traite également de la rémunération des élus et dépose un document énumérant tous les contrats donnés par la Municipalité et/ou du total des factures durant l'année 2016 dépassant la somme de 25 000 \$.

Suite à ce discours, le Conseil municipal adopte la résolution suivante.

27. PUBLICATION DU DISCOURS SUR LE BUDGET (Rés. # 10569)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

De publier le discours sur le budget 2017 ainsi que l'annexe dans le journal Le Montagnard du mois de novembre 2016.

De fixer la date pour l'adoption dudit budget au 20 décembre 2016.

28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10570)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 16.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier